par le signe T. ou T. M. Les Allemands emploient le signe O. Les dilutions sont toujours exprimées par des chiffres arabes. La notation des dilutions en chiffres romains n'est pratiquée que par les Allemands, qui désignent les dilutions par la fraction à laquelle chacune contient la matière primitive, et leur donnent les noms de millionième, billionième, trillionième, etc. La millionième est représentée par I et correspond à la troisième dilution de la notation française; la billionième par II et correspond à la sixième dilution; d'où il suit que, lorsqu'on trouvera sur une *formule* allemande un chiffre romain indiquant une dilution, il faudra le multiplier par 3 pour avoir le chiffre arabe correspondant à la notation française. Voici quelques exemples de *formules* homœopathiques :

POTION.

R. Aconit T. M., gtt. 2.
Aq. dist. . . . . 125 gr.

PAQUET.

R : Bellad., 6e gutt. j.
Sac. lact., Q. S.
Pour un paquet.

OLFACTION.

R. Pulsat. 3e, 25 globules.
Dans un tube pour respirer.

— Mathém. Le mot *formule* s'emploie en mathématiques dans plusieurs acceptions :

La *formule* de l'inconnue d'un problème est l'expression de cette inconnue au moyen des données ou en fonction des données; elle contient l'indication des opérations qu'il faudrait effectuer sur les données pour en former l'inconnue.

On entend encore par *formule* l'expression, en langage algébrique, d'une des lois d'un phénomène. Par exemple, les *formules* du mouvement uniforme sont : v = constante, et $l = vt$, la vitesse v est constante et l'espace parcouru e est proportionnel au temps t employé à le parcourir; les *formules* du mouvement uniformément varié sont $v = gt$ et $e = \frac{1}{2}gt^2$; la vitesse est proportionnelle au temps et l'espace proportionnel au carré du temps.

Lorsqu'on veut changer les variables qui entrent dans l'expression d'une loi, on emploie des *formules de transformation* établies à l'avance, qui donnent les valeurs des anciennes variables en fonction des nouvelles; il suffit de substituer ces valeurs dans les équations primitives à la place des anciennes variables, pour obtenir les équations du même phénomène par rapport aux nouvelles variables. C'est ainsi qu'on effectue les transformations des coordonnées, les changements de variables indépendantes, dans les équations différentielles, etc.

Enfin, on désigne encore sous le nom de *formules* des identités remarquables et souvent employées; telles sont la *formule du binôme de Newton* :

$$(x+a)^m = x^m + m\,a\,x^{m-1} + \frac{m(m-1)}{1.2}a^2x^{m-1} + \ldots;$$

la *formule de Moivre* :

$$(\cos\varphi + \sqrt{-1}\sin\varphi)^m = \cos m\varphi + \sqrt{-1}\sin m\varphi;$$ etc.

FORMULÉ, ÉE (for-mu-lé) part. passé du v. Formuler. Exprimé en formule : *Ce qu'on appelle justice n'a guère été jusqu'ici, dans le monde, que l'injustice* FORMULÉE *en lois.* (A. Guyard.) *La science gouvernementale n'a point été encore* FORMULÉE. (L. Jourdan.)

FORMULER v. a. ou tr. (for-mu-lé — rad. *formule*). Réduire en formule; rédiger sous forme de formule ou d'après une formule : FORMULER *un problème algébrique.* FORMULER *une ordonnance médicale.* FORMULER *un acte notarié.*

— Par anal. Énoncer d'une façon précise : FORMULER *ses griefs, son opinon. L'homme a choisi la parole pour* FORMULER *et communiquer sa pensée.* (Renan.)

FORMYLE s. m. (for-mi-le — contract. de *formique*, et du gr. *ulê*, matière). Chim. Radical supposé de l'acide formique et de ses dérivés.

FORMYLIGIQUE adj. (for-mi-li-ji-ke). Chim. Se dit d'un acide obtenu par l'action de la soude sur l'éther formique, et ayant pour formule $C_8H_4O_3$.

FORMYLIQUE adj. (for-mi-li-ke — rad. *formyle*). Chim. Syn. de FORMIQUE.

FORNACALES s. f. pl. (for na-ka-le). Antiq. rom. Fête en l'honneur de la déesse Fornax, instituée par Numa Pompilius.

FORNAGE s. m. (for-na-je — du lat. *furnus*, four). Dr. coutum. Droit que payaient au seigneur ceux qui faisaient cuire leur pain à son four banal.

Fornaretto (IL) [le *Boulanger*], drame italien, en prose et en cinq actes, de M. François Dall' Ongaro (1838). Le sujet de cette pièce est emprunté aux annales judiciaires de Venise, et remonte à 1507. Pietro Tascal, surnommé Faciol, boulanger de son état, fut, une nuit, rencontré par les sbires tenant à la main un fourreau de stylet qu'il venait de ramasser, prétendit-il; ce fourreau était tout ensanglanté. La même nuit, un homme avait été assassiné, et le stylet laissé dans la blessure s'adaptait si exactement au fourreau trouvé en la possession de l'artisan, que le malheureux Faciol fut arrêté, déclaré coupable par le conseil des Dix et finalement pendu. A quelque temps de là, le véritable meurtrier s'étant fait connaître, le conseil des Dix proclama l'innocence de Faciol, et ordonna qu'à l'avenir aucune sentence de mort ne serait prononcée sans qu'au préalable un *comandador* eût adressé à haute voix ces paroles aux juges : *Souvenez-vous du pauvre boulanger!*

Telle est l'histoire. La tradition ajoute que l'homme assassiné était un patricien, et que la jalousie d'un mari fut la cause du meurtre.

M. Dall' Ongaro, en s'inspirant de cette donnée historico-légendaire, a fait preuve d'une entente remarquable de la scène. La pièce est bien conduite et se passe parfaitement de l'élément comique introduit d'ordinaire dans ces sortes d'ouvrages. Elle captive, elle attendrit et offre en même temps une curieuse peinture des mœurs de Venise au XVIe siècle. Le Fornaretto, qui meurt victime d'une erreur judiciaire, attire naturellement l'intérêt; mais la figure la plus vigoureusement accusée est celle du mari, à la fois auteur du crime attribué au Fornaretto et membre du conseil des Dix, appelé à le juger. Laissera-t-il condamner celui qu'il sait être innocent? s'avouera-t-il coupable du meurtre, découvrant ainsi le motif qui le lui a fait commettre? La lutte morale, les incidents qu'amènent et provoquent cette situation sont d'un effet réellement dramatique.

Les deux derniers actes détaillent trop minutieusement l'instruction du procès. Il résulte, à la représentation, de la longueur au moment même où les spectateurs désirent le dénoûment. Aussi l'œuvre fut-elle remaniée d'après de sages conseils. Mais, à l'impression, l'auteur a maintenu la version originale, comme allant plus directement à son but; il se proposait, on le sait, de rétablir le conseil des Dix et d'établir qu'il procéda toujours légalement.

Quoique le *Fornaretto* soit la première œuvre que M. Dall' Ongaro donna au théâtre, il reste encore aujourd'hui, après une carrière déjà longue, le plus populaire des drames originaux joués en Italie de 1830 à 1860. Cependant, cette œuvre n'a point franchi les Alpes. M. Alexandre Dumas père a voulu, il y a plusieurs années, la transporter sur la scène française; mais des difficultés inconnues où jusqu'à présent empêché sa traduction-imitation d'être jouée. Mme Caroline Berton, née Samson, a fait, en 1863, une traduction littérale du drame italien. Cette traduction n'a pas été publiée.

FORNARI (Simon), littérateur italien, né à Reggio (Calabre), mort vers 1560. Il est connu par un commentaire sur le célèbre poëme de l'*Arioste*, publié sous le titre de : *Spozizione sopra l'Orlando furioso* (Florence, 1549-1550, 2 vol. in-8°). On lui doit aussi une *Vie de l'Arioste*, qu'on trouve insérée dans l'édition de l'*Orlando* (Venise, 1566, in-4°).

FORNARI ou FORNARO (Maria-Vittoria), fondatrice de l'ordre des Annonciades célestes, née à Gênes en 1562, morte en 1617 Elle épousa un noble génois, Jean Strato, dont elle eut cinq enfants qui embrassèrent la vie religieuse. Devenue veuve, elle se voua à l'éducation de sa famille, puis fonda, en 1604, à l'instigation du jésuite Zénon, son directeur, l'ordre des Annonciades célestes, consacré à la Vierge (v. ANNONCIADES). Maria-Vittoria devint supérieure de la première maison, qui fut établie à Gênes, et mourut en odeur de sainteté.

FORNARINA (LA), Romaine d'une grande beauté qui fut la maîtresse de Raphaël et qui lui servit de modèle pour plusieurs de ses compositions. Elle était fille d'un boulanger (d'où son nom de *Fornarina*, qui est le seul sous lequel elle soit connue); on raconte que Raphaël la surprit se baignant les pieds dans le Tibre et qu'il en devint passionnément épris. Cet amour, comme on sait, fut fatal au grand artiste et le conduisit au tombeau. (V. RAPHAËL.

Fornarina (LA), tableau de Raphaël; galerie Barberini, à Rome. Elle est assise, dans une attitude pleine d'abandon et de grâce. De sa main droite, qui est d'une exquise beauté, elle ramène sur son sein une gaze légère et transparente qui dessine ses formes jeunes et charmantes, et laisse voir jusqu'aux moindres fossettes de son corps potelé. Son bras gauche est posé sur les genoux que couvre une draperie rouge. Sa chevelure noire est emprisonnée dans une sorte de résille d'or, avec des feuilles et des fleurs rehaussées de pierres précieuses. Ses grands yeux noirs, brillant d'une grâce ingénue sous la fine arcade des sourcils, sont légèrement levés et tournés vers la gauche. Son front est large, ses joues sont rondes et fraîches, ses lèvres roses, sensuelles et souriantes. Son col est fin; la ligne des épaules est flexible, élégante. Au bras gauche brille un bracelet d'or sur lequel on lit : RAPHAËL URBINAS, et l'annulaire de la main gauche est orné d'une bague placée à la première phalange.

Ce portrait de la maîtresse de Raphaël, le seul authentique qui nous soit parvenu, est d'un dessin et d'un modelé admirables de finesse, de précision et de fermeté. La couleur des chairs est d'une vérité extrême. Passavant estime que ce tableau a dû être exécuté vers 1509. Il en existe plusieurs répétitions ou copies, dont les plus connues sont au palais Borghèse, au palais Sciarra et au palais Albani. Il a été souvent gravé, notamment par D. Cunego (1772), P. Fontana, Suntach, Rastaini, etc.

Le véritable nom de la maîtresse de Raphaël était Margarita, comme nous l'apprend une note manuscrite du XVIe siècle qui se trouve sur un exemplaire de Vasari de 1568. D'après Passavant, cette femme, qui sut inspirer à Raphaël une passion que la mort seule put éteindre, n'était pas belle d'une beauté idéale; c'était une superbe fille au point de vue plastique. « Le regard et l'expression de cette femme, dit-il, ont quelque chose d'ingénu et de sensuel tout à la fois; mais les traits n'ont rien de très-animé ni de très-fin; le nez même est un peu lourd. » Soit. Mais quelles épaules splendides! quelle gorge admirable et quels bras superbes! Et dans tout le corps quelle vie, quelle santé, quelle souplesse et quels contours voluptueux!

FORNARIS (Fabricio), auteur et acteur italien, né à Naples vers 1560. Il fut longtemps attaché au théâtre de sa ville natale, où il joua les rôles comiques et fit représenter des pièces de sa composition. La plus connue de ses œuvres théâtrales est l'*Angelica*, comédie en cinq actes et en prose, qui fut publiée pour la première fois à Paris (1586) et traduite en français par L. C. (Paris, 1599, in-12). C'est dans cette pièce que se trouve le rôle du capitaine Cocodrillo, type du matamore hâbleur et lâche. Fornaris représenta ce personnage avec un tel succès, que le nom lui en resta. Ben Johnson s'est inspiré du capitaine Cocodrillo en écrivant sa pièce intitulée : *Every one in his humour*, où on le voit reparaître sous le nom du capitaine Bobadel. Enfin, plusieurs traits de l'*Étourdi* de Molière prouvent que notre grand comique a fait plus d'un emprunt à l'*Angelica*.

FORNARO (Maria-Vittoria), fondatrice de l'ordre des Annonciades célestes. V. FORNARI.

FORNASARI (Luciano), chanteur italien contemporain. Il débuta avec les scènes lyriques de second ordre en 1828, et, en 1831, se fit entendre à la Scala de Milan. L'année suivante, il fut engagé à New-York; trois ans plus tard, on le retrouve à la Havane, où, en 1836, à Mexico. De retour en Europe, il fit deux saisons au théâtre de Lisbonne et revint en 1852 en Italie, dont il parcourut triomphalement les principales villes. Engagé à Londres en 1845, il parut plusieurs années de suite à l'Opéra italien de cette ville. Depuis ce temps, les renseignements manquent sur l'existence de cet artiste, qui possédait une fort belle voix de basse chantante, une méthode excellente et phrasait avec beaucoup de goût. Ce fut un des derniers virtuoses de la grande école italienne.

FORNAX s. m. (for-naks — mot lat. qui signif. *fournaise*). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des sternoxes, tribu des eucnémides, comprenant plusieurs espèces, qui habitent l'Amérique du Sud.

FORNER (Juan-Pablo), jurisconsulte et littérateur espagnol, né à Palma (île Majorque) en 1750, mort en 1798. Il se fit recevoir docteur en droit à l'université de Salamanque, exerça ensuite la profession d'avocat à Madrid, puis devint procureur général et alcade royal. Bien qu'il ne fût pas jurisconsulte magistrat par son savoir et par son éloquence, Forner est surtout connu comme écrivain. Il s'efforça de combattre les mauvais goûts qui régnaient dans la poésie castillane, publia, en 1786, une *Oracion apologetica por la España y su merito literario*, qui fit sensation, et donna, en 1798, une comédie : *El filosofo enamorado* (le *Philosophe amoureux*), pièce remarquable surtout au point de vue du style, et qui obtint un grand succès. Ses écrits ont été réunis et publiés pour la plupart en 1799 (in-8°).

FORNERET (Philippe), pasteur de l'Église française de Berlin, né à Beaune en 1666, mort à Berlin en 1736. Beausobre nous a tracé de lui le portrait suivant : « Chrétien de cœur, chrétien de conduite, irréprehensible dans ses mœurs, orné de très-beaux talents, qu'un manque de mémoire l'empêchait de mettre en usage aussi souvent qu'il l'eût voulu, mais compensant ce défaut involontaire par une grande assiduité à former la jeunesse à la connaissance de Dieu et de ses devoirs; vrai prédicateur de l'Évangile, qu'il annonçait dans sa pureté; orateur grave, d'une éloquence mâle, mais touchante, ne disant rien qui ne fût exactement mesuré, charitable envers les pauvres, mais soigneux de cacher ses bonnes œuvres, équitable envers tout le monde, vertueux par amour pour la vertu, il a fini sa course en laissant à ceux qui le suivent un modèle digne d'être imité. » Il avait fait ses études à Francfort et à Lausanne, où il reçut l'imposition des mains. L'Église de Berlin le choisit pour pasteur, en 1711; il reçut le titre de conseiller du roi dans le consistoire supérieur, en 1728. Il laissa quelques manuscrits, d'où on a extrait un recueil de *Sermons*, imprimé à Berlin (1738, in-8°).

FORNEROD (Constant), homme politique suisse, né à Avenches (canton de Vaud) en 1820. Il compléta son éducation à Lausanne, à Tubingue, à Heidelberg et à Paris, par l'étude du droit et des questions économiques. De retour en Suisse, au moment où le parti catholique venait de provoquer une vive fermentation au sein des populations, afin de s'emparer de la direction des affaires, M. Fornerod se joignit au parti libéral de son canton, devint secrétaire du gouvernement de Vaud en 1845, membre du conseil d'État (1848), puis président de ce conseil (1851). La haute intelligence et l'aptitude aux affaires dont M. Fornerod avait fait preuve dans ces diverses fonctions le firent nommer, en 1853, membre du conseil des États de la confédération helvétique. Il s'y signala à tel point, comme orateur et comme administrateur, que, deux ans plus tard, il reçut la présidence de ce conseil et acquit, à partir de ce moment, la réputation d'un des hommes les plus considérables du parti libéral en Suisse. En 1857, M. Fornerod, alors âgé de trente-sept ans et le plus jeune membre de la diète, fut appelé à l'honneur de présider la Confédération suisse. En 1864, il fut nommé commissaire de la Confédération dans le canton de Genève. En 1866, M. Fornerod fut élu président de la Confédération suisse; mais, l'année suivante, il se démit de ses fonctions pour devenir directeur du Crédit foncier de Genève.

FORNICATEUR, TRICE s. (for-ni-ka-teur, tri-se — rad. *fornication*). Celui, celle qui commet le péché de fornication : *Dieu condamnera les* FORNICATEURS *et les adultères.* (Saint Paul.) *Le* FORNICATEUR *et la* FORNICATRICE *trompent tout le monde et n'ont pas d'excuse.* (Proudh.)

FORNICATION s. f. (for-ni-ka-si-on — lat. *fornicatio*; de *fornices*, petites chambres à l'usage des courtisanes; du gr. *pornêion*, impudique). Péché de la chair entre deux personnes qui ne sont ni mariées ni liées par aucun vœu; péché de la chair en général : *Les œuvres de la chair sont l'adultère, la* FORNICATION, *l'impudicité.* (Saint Paul.) *Le mariage ne fut d'abord qu'une* FORNICATION *brutale, pour ne pas dire un viol.* (Proudh.)

Retirez-vous de moi, vous tous qui commettez
Les *fornications* et les iniquités!

V. HUGO.

— **Encycl.** Chez les Romains, le mot *fornication* se rapportait, dans son sens propre, à la vie des prostituées; mais, dans la langue des théologiens et des moralistes, il a fini par s'appliquer aux rapports charnels qui s'établissent entre un homme et une femme en dehors des liens du mariage.

Ces rapports ont leur base dans la nature; ils inspirés par un sentiment ardent et passionné qui porte les deux sexes à se rapprocher. Ces voluptés, les sombres fantasques de la théologie voudraient les charger de malédictions et d'anathèmes, les entacher la honte éternelle de l'humanité et n'y voyant que la preuve du dogme fatal de la déchéance; elles ne sont cependant que le dernier couronnement de cette belle et mystérieuse chose que l'on appelle l'amour, et, par conséquent, il est de toute évidence qu'elles n'ont rien que de légitime et d'innocent en elles-mêmes. Exagérons donc d'où vient que la morale a toujours réprouvé la *fornication*, et demandons-nous pourquoi ce qui est parfaitement licite dans le mariage devient un crime en dehors de ces liens? Question délicate à coup sûr, et à propos de laquelle on a édifié bien des sophismes et des erreurs. On ne peut invoquer pour prétexte que la pudeur, sentiment, du reste, profondément ancré dans le cœur de l'homme, une de ces choses que l'on sent mieux que l'on ne peut les expliquer. Telle est, en effet, la nature particulière des plaisirs de l'amour, que l'homme le plus honnête en rougit instinctivement alors même que l'union conjugale les a rendus pour lui légitimes, et c'est ce sentiment délicat de honte et de retenue qui a précisément reçu le nom de *pudeur*.

Aux yeux du moraliste, la *fornication*, c'est-à-dire la liaison charnelle en dehors du mariage, est un acte coupable, et nous ne parlons point ici des cas où s'offre la violence ou même la séduction. Nous supposons les deux acteurs dans toute la plénitude de leurs droits, dans toute la jouissance de leur raison et de leur libre volonté, se donnant ainsi l'un à l'autre en toute connaissance de cause, et nous disons que, même alors, la *fornication* est, nous n'appellerons pas cela un crime, mais une faute; non, encore une fois, qu'elle soit chose coupable par elle-même, mais parce qu'elle constitue un délit contre la société dont elle sape toute la constitution par la base; car la base essentielle de la société, c'est la famille, et la vie de *fornication* tend évidemment à ruiner la famille, qui repose sur le mariage.

Et, disent les moralistes, ce n'est point seulement contre la famille que vous commettez alors un délit; vous commettez un crime contre tous ces enfants que vous lancez dans la vie, flétris d'une tache ineffaçable, souillés des leur premier instant; ils ne vous ont point demandé à être, et vous les jetez dans l'existence par la porte de la honte, et vous les abandonnez à tous les hasards de la vie, sans nom, sans père, sans guide, sous la tutelle d'une mère trop faible. C'est là particulièrement qu'est le crime antisocial; c'est là qu'est le délit aux yeux du penseur austère.

Que si vos rapports avec cette femme sont pleinement établis sur l'image de la famille, bien qu'ils ne soient point confirmés par le mariage; que si la vie est commune, que si les enfants restent communs, que si vous avez pris toutes les précautions pour leur éviter les malheurs que nous venons d'énumérer, le délit tend alors à disparaître, ce qui faisait le délit n'existant plus, et ce n'est plus la *fornication*, c'est simplement le mariage avec faculté du divorce. Permis aux fanatiques et aux casuistes de vous poursuivre de leurs vains anathèmes; le vrai penseur ne verra là qu'un scrupule de votre conscience, et votre union, fondée sur l'amour et la confiance réciproque, lui paraîtra sans doute préférable à ben des ces mariages bâclés comme nous en connaissons tant, véritables marchés où l'on vend des corps et des intelligences, le tout pour une misérable somme de trente deniers.

Dans l'ancienne loi hébraïque, comme dans la plupart des législations de l'antiquité, où la morale se confondait souvent avec la partie civile et religieuse, la *fornication* était sévèrement interdite. « Vous ne forniquerez point. » (*Non mœchaberis*). Tel est le précepte que Moïse met dans la bouche du Dieu des Hébreux, quand il le fait parler à son peuple du haut sommet du Sinaï.

Et ailleurs, il le commente et lui donne une sanction :

« Si quelqu'un séduit une vierge qui n'était pas encore fiancée, et qu'il dorme avec elle, il lui donnera une dot et l'épousera lui-même.

» Si le père de la fille ne peut pas la lui donner, il livrera au séducteur autant d'argent qu'il en faut d'ordinaire aux filles pour se marier. »

» ..... Si un homme dort avec une femme et abuse de celle qui était esclave et en âge d'être mariée, mais qui n'a point encore été à prix d'argent et à qui on n'a point donné la liberté, ils seront battus tous deux; et ils ne mourront pas, parce que ce n'était pas une femme libre.

» L'homme offrira au seigneur pour sa faute un bélier à l'entrée du tabernacle du témoignage. »

» ..... Si un homme ayant épousé une femme en conçoit ensuite de l'aversion, et que, cherchant un prétexte pour la répudier, il lui impute un crime honteux en disant : J'ai épousé cette femme, et, m'étant approché d'elle, j'ai reconnu qu'elle n'était point vierge;

» ..... Si ce qu'il objecte est véritable, et s'il se trouve que la fille, quand il l'épousa, n'était pas vierge,

» On la chassera hors la porte de la maison de son père, et les habitants de cette ville la lapideront, et elle mourra, parce qu'elle a commis un crime détestable dans Israël, étant comme en *fornication* dans la maison de son père; et vous ôterez le mal du milieu de vous. »

» ..... Si après qu'une fille a été fiancée étant vierge, quelqu'un la trouve dans la ville et dort avec elle,

» Vous les ferez sortir l'un et l'autre à la porte de la ville, et ils seront tous deux lapidés, la fille parce qu'étant dans la ville elle n'a pas crié, et l'homme parce qu'il a abusé de la femme son prochain. »

On voit que Moïse établissait une différence entre la *fornication* d'une fiancée et la *fornication* des jeunes filles qui ne l'étaient pas encore.

Quoi qu'il en soit des préceptes de Moïse, il est certain que les Hébreux n'étaient pas généralement des modèles de vertu.

Dès les temps les plus reculés, les patriarches les plus chers à leur Dieu, si nous en croyons la légende biblique, auraient eu des mœurs passablement libres; il est difficile de trouver suffisamment chaste et morale la conduite d'Abraham avec sa servante Agar, bien que ce fût du consentement de Sara; les procédés de Jacob avec Bala et Zelpha, les suivantes de Lia et de Rachel, n'étaient guère plus exemplaires.

C'étaient les mœurs du temps, dira-t-on. Dans ce cas, il faut croire que le temps était assez à la *fornication*.

La *Genèse* nous a conservé un curieux récit de *fornication*. Les deux fils aînés du patriarche Juda avaient été frappés de mort, et, suivant la coutume des Hébreux, Thamar, leur veuve à tous deux, devait épouser leur frère, le troisième fils de Juda.

« Juda dit donc à Thamar, sa belle-fille : « Demeurez veuve dans la maison de votre » père jusqu'à ce que mon fils Séla devienne » grand; » car il avait peur que Séla ne mourût aussi comme ses quatre frères. Ainsi Thamar retourna demeurer dans la maison de son père.

» Beaucoup de temps s'étant passé, la fille de Suë, femme de Juda, mourut. Juda, après l'avoir pleurée et s'être consolé de cette perte, alla à Thamna avec Hira, d'Odollam, le pasteur de ses troupeaux, pour voir ceux qui tondaient ses brebis.

» Thamar, ayant été avertie que Juda, son beau-père, allait à Thamna pour faire tondre ses brebis,

» Quitta ses habits de veuve, se couvrit d'un grand voile, et, s'étant déguisée, s'assit dans un carrefour sur le chemin de Thamna, parce que Séla, étant en âge d'être marié, Juda ne le lui avait point fait épouser.

» Juda, l'ayant vue, s'imagina que c'était une femme de mauvaise vie, parce qu'elle s'était couvert le visage de peur d'être reconnue;

» Et, s'approchant d'elle, il lui parla pour la faire consentir au désir qu'il avait, car il ne savait pas que ce fût sa belle-fille. Elle lui répondit : « Que me donnerez-vous pour ce » que vous me demandez?

» Je vous enverrai, dit-il, un chevreau de » mon troupeau. » Elle répondit : « Je consentirai à ce que vous voulez, pourvu que vous » me donniez un gage en attendant que vous » m'envoyiez ce que vous me promettez.

» Que voulez-vous que je vous donne pour » gage? » lui dit Juda. Elle répondit : « Donnez-moi votre anneau, votre bracelet et le » bâton que vous tenez à la main. » Ainsi, elle conçut de lui,

» Et s'en alla aussitôt; et ayant quitté l'habit qu'elle avait pris, elle se revêtit de ses habits de veuve.

» Juda envoya ensuite le chevreau par son pasteur, qui était d'Odollam, afin qu'il retirât le gage qu'il avait donné à cette femme. Mais, ne l'ayant pas trouvée,

» Il demanda aux habitants de ce lieu : « Où » est une femme qui était assise dans ce car- » refour? » Tous lui répondirent qu'il n'y avait point eu en cet endroit de femme débauchée.

» Ainsi il retourna à Juda et lui dit : « Je » ne l'ai point trouvée, et même les habitants » de ce lieu m'ont dit que jamais femme de » mauvaise vie ne s'était assise en cet en- » droit. »

» Juda dit : « Qu'elle garde ce qu'elle a; elle » ne peut pas au moins m'accuser d'avoir » manqué à ma parole. J'ai envoyé le che- » vreau que je lui avais promis, et vous ne » l'avez point trouvée. »

» Mais trois mois après on vint dire à Juda : » Thamar, votre fille, est tombée en *forni-* » *cation*, car on commence à s'apercevoir qu'elle » est grosse. » Juda répondit : « Qu'on la pro- » duise en public, afin qu'elle soit brûlée. »

» Et lorsqu'on la menait au supplice, elle envoya dire à son beau-père : « J'ai conçu de » celui à qui sont ces gages. Voyez à qui est » cet anneau, ce bracelet et ce bâton. »

» Juda, ayant reconnu ce qu'il lui avait donné, dit : « Elle a moins de tort que moi, » parce que j'ai manqué en ne la faisant point » épouser à Séla mon fils. » Il ne la connut point toutefois depuis. »

Ce récit est vraiment patriarcal, et le mot qui le termine dans la *Genèse* offre quelque chose d'une résignation et d'une mélancolie philosophique qui n'est pas sans charme. Dans tous les cas, et malgré le laisser-aller du narrateur, ce récit montre suffisamment quel châtiment terrible atteignait la *fornication* dans l'antiquité, du moins pour la femme. C'est une chose frappante, en effet, que, dans l'opinion de presque tous les peuples, la *fornication* laisse particulièrement une souillure à la femme. Cela est évidemment injuste; car aux yeux de tous ceux qui jugent sainement des choses, l'homme est certainement plus coupable ici que la femme, et c'est lui qui devrait recueillir la plus grande part de la flétrissure. Mais c'est l'homme qui fait les lois, qui crée la plupart des préjugés, suivant les besoins de ses passions ou de ses caprices, et nous trouvons là encore une de ces injustices sociales comme il en existe tant ici-bas.

FORNIER ou FOURNIER (Jehan), littérateur français, né à Montauban dans le XVIe siècle. Il se livra avec ardeur à son goût pour la poésie et les lettres. On ne possède aucun détail sur sa vie. On a de Fornier : *Chansons lyriques* (Toulouse, in-16); *Épigrammes érotiques* au nombre de 201 (Toulouse, in-8°); *l'Urane*, contenant l'horoscope de Henri II et 18 sonnets, etc. (Paris, 1555, in-8°)); la traduction des quinze premiers chants du *Roland furieux* (Paris, 1555, in-4°); les *Affections de divers amants*, par Parthenius de Nicée, suivies des *Narrations d'amour* de Plutarque (Paris, 1555, in-8°), ouvrage traduit du grec; *Histoire des guerres faites en plusieurs lieux de la France* (Toulouse, 1568, in-4°), etc.

FORNIER (Guillaume), jurisconsulte français. V. FOURNIER.

FORNIER-FÉNEROLS (Jacques-Marguerite-Étienne), général français, né près d'Excoussens (Tarn) en 1761, mort en 1806. Il prit du service dans les dragons de Condé en 1779, devint colonel en 1794, chef de brigade en 1795 et général de brigade en 1803. Fornier s'était signalé par sa brillante valeur à la bataille de Hohenlinden, dans les campagnes d'Allemagne et de Suisse, notamment à Zurich, où il sauva le 9e régiment de chasseurs. Il tomba mortellement frappé à Golymin (Pologne), au moment où il venait de dégager la brigade du général Lasalle, enveloppée par l'ennemi, et d'assurer la victoire à nos armes.

FORNIOT, nom scandinave qui désigne la terre primitive. C'est un géant qui eut trois fils : Iger ou Ymer, l'eau; Kavi, l'air ou le vent, et Logi, le feu. Kavi, à son tour, eut un fils, Frosti (la gelée); celui-ci procréa Snar (la neige), qui engendra Thorre (la gelée sèche).

FORNIQUER v. n. ou intr. (for-ni-ké — V. FORNICATION). Commettre le péché de fornication.

FORNOUE, en italien *Fornovo*, bourg d'Italie, prov. et à 22 kilom. S.-O. de Parme, au pied des Apennins et près de la rive gauche du Toro; 3,294 hab. C'est dans les environs de Fornoue que Charles VIII, roi de France, remporta, en 1495, une victoire éclatante sur les Milanais et leurs alliés, victoire qui lui ouvrit le chemin de sa retraite vers la France.

Fornoue (BATAILLE DE). V. FORNOVO.

FORNOUÉ, ÉE (for-nou-é) part. passé du v. Fornouer : *Fil* FORNOUÉ.

FORNOUER v. a. ou tr. (for-nou-é). Techn. Faire un nœud à : FORNOUER *un fil.*

Fornovo (BATAILLE DE). Si jamais expédition fut mal concertée, mal dirigée et mal exécutée, ce fut celle que le roi de France Charles VIII entreprit en Italie en 1494. Heureusement que ce prince menait avec lui une vaillante armée et des généraux expérimentés qui lui ouvrirent le chemin jusqu'à Rome; là, il dicta la loi au pape et acheta d'André Paléologue de vains droits au trône de Constantinople; puis il marcha sur Naples, battit ses ennemis en différentes rencontres et fit son entrée solennelle dans cette ville, revêtu du manteau impérial et ceint d'une quadruple couronne (France, Naples, Constantinople et Jérusalem). Ces succès rapides devaient être éphémères; l'Italie commençait à revenir de la stupeur que lui avait causée cette brusque invasion, et une coalition redoutable, dont Venise était le foyer et Ludovic le More le chef, s'organisa derrière Charles. C'était cependant ce même Ludovic qui l'avait appelé en Italie; mais le roi de France n'en sut s'acquérir ou conserver aucun allié : l'ambition inattendue que manifestaient les Français avait ouvert tous les yeux sur le danger qu'allait courir l'indépendance italienne. Vainement Charles envoya Philippe de Comines à Venise pour retenir dans son alliance cette puissante république; l'adresse du Lucquois ne put atténuer les craintes que ne cessaient d'éveiller les progrès toujours croissants de l'ambition française. Cependant Charles consumait son temps dans les fêtes et les plaisirs, ne paraissant concevoir aucune inquiétude des dispositions manifestées par les Italiens, et, sans doute, les gaînes qui se manifestaient autour de lui. Le roi avait 9,000 cavaliers, 1,000 Français et 1,000 Gascons, le tout formant un ensemble de 3,000 à 9,000 hommes. Si les capitaines italiens eussent mis plus de résolution et de célérité dans leurs mouvements et qu'ils eussent occupé les principaux passages des Apennins, Charles VIII se fût trouvé, sans nul doute, dans une position extrêmement critique, et il eût été obligé de se replier sur Pise; mais François de Gonzague, marquis de Mantoue, et le comte de Caiazzo, généraux de la république de Venise et du duc de Milan, ne pensant pas que les Français osassent les aborder de front, les laissèrent défiler tranquillement à travers les Apennins par les sentiers rapides, mal tracés et dangereux qui conduisent du val de la Magra au val du Taro. L'artillerie française comptait 14 gros canons, sans parler des pièces d'un petit calibre et d'un très-grand nombre de caissons, et l'on fut obligé d'abandonner beaucoup de chariots dans des défiles où la nature seule était un obstacle insurmontable. Les Suisses se distinguèrent surtout par l'ardeur qu'ils mirent à traîner l'artillerie à force de bras; pas une pièce ne demeura en arrière; toute l'armée, sous les rayons d'un soleil brûlant qui redoublait les fatigues, déploya le même zèle et la même énergie. Le 5 juillet, après cinq jours de fatigues inouïes, l'armée déboucha enfin dans les plaines de la Lombardie, au village de Fornovo (Fornoue), sur le Taro. C'est là que les confédérés auraient dû l'attendre, pour l'accabler au sortir des montagnes; mais ils s'étaient établis à Ghiaruolo, à trois milles plus bas, comme pour lui laisser la faculté de se retirer sans combattre. Charles VIII, en effet, ne demandait qu'à passer sans être molesté, et il envoya Commines au camp des ennemis pour y ouvrir des négociations en ce sens; ceux-ci refusèrent tout accommodement, et Charles VIII dut songer à ouvrir le chemin de la France les armes à la main. Sa situation était critique, car il se trouvait en face de 35,000 combattants avec 9,000 hommes seulement. Dans la nuit du 5 au 6 juillet, un orage terrible gronda autour de l'armée, et des torrents de pluie grossirent le Taro, sur la rive droite duquel nous étions campés, quelques milles plus bas que le corps d'armée des Vénitiens. Le 6 juillet au matin, le roi se décida à franchir le fleuve, puis à descendre le long de la rive gauche, pour gagner Borgo-San-Donnino, tandis que Comines et le cardinal de Saint-Malo essayeraient de renouer les négociations. L'armée de Charles VIII était divisée en trois corps. L'avant-garde, commandée par le maréchal de Gié et le Milanais Jacques Trivulce, ennemi personnel du duc de Milan, comprenait *tout l'effort et l'espoir de l'ost*, c'est-à-dire les Suisses et le reste de l'infanterie, l'artillerie, 350 hommes d'armes et les archers de la garde du roi. Le corps de bataille était commandé par le roi en personne, l'arrière-garde par le comte de Narbonne et le sire de La Trémoille. Les Français, en cette circonstance, montrèrent une imprudence qui leur eût été fatale en présence de troupes plus résolues. Lorsque l'avant-garde eut franchi le Taro, elle se mit à descendre la rive gauche sans attendre l'arrivée du roi, de sorte qu'elle se trouva isolée en présence des Vénitiens, dont deux corps de troupes avaient également traversé la rivière au-dessus et au-dessous des Français; Charles VIII, à son tour, laissa assez loin derrière lui le corps du vicomte de Narbonne et de La Trémoille, de sorte que ces trois corps isolés les uns des autres eussent pu être écrasés successivement par les ennemis. Heureusement l'esprit de décision leur fit défaut. Cependant le marquis de Mantoue ne manquait pas d'habileté; tandis que les Français étaient occupés à franchir le Taro, il remonta la rive droite, entre dans Fornovo, que nous venions de quitter, passa la rivière à notre suite et tomba sur notre arrière-garde; en même temps, le comte de Caiazzo, suivant l'avant-garde; deux détachements reçurent ordre, l'un de prendre en flanc le corps du roi, l'autre de tourner Fornovo pour aller enlever le riche bagage des Français, porté par plus de 6,000 bêtes de somme, et qui se dirigeait à travers les montagnes sur Borgo San-Donnino. Le reste de l'armée italienne était resté sur la rive droite du Taro, pour servir de réserve et garder le camp. La principale force des confédérés consistait en 2,000 à 3,000 *stradiotes* ou *estradiots* (troupes *irrégulières*, mauvaise cavalerie légère levée par les Vénitiens en Albanie et en Morée, et qui combattaient à peu près à la manière des Arabes et des Mamelukes.

L'armée se trouvait donc dans une situation critique; mais l'impétuosité des Français et l'indomptable bravoure des Suisses épargnèrent l'imprudence de leurs généraux. L'arrière-garde fut un moment en grand péril; le roi, la voyant sur le point d'être écrasée par la masse des ennemis, se porta à son secours avec toute sa maison. Le premier choc fut effroyable; la supériorité numérique des Italiens balançait la bouillante intrépidité des Français. Charles VIII, sur qui se portaient les efforts des ennemis, courut les plus grands dangers; séparé des siens, assailli de toutes parts, il ne dut son salut qu'à la vigueur de son magnifique cheval noir, appelé *Savoie*, qui l'emporta hors de la mêlée